

Economie | "Vivons local, vivons artisanal", une campagne pour soutenir l'artisanat débute en Dordogne



Ce lundi 4 novembre à Montignac, a eu lieu le lancement de la charte "vivons local, vivons artisanal" mise en place par la Chambre de Métiers et de l'artisanat en partenariat avec l'ensemble des EPCI de Dordogne et le Conseil départemental. L'objectif est de soutenir l'artisanat et l'économie locale en sensibilisant les consommateurs au fait qu'ils ont un rôle important à jouer en faisant travailler les artisans de leur secteur. Cette démarche en faveur des circuits courts et du consommer local doit contribuer à maintenir l'activité et l'attractivité dans les territoires ruraux.

"Vivons local, vivons artisanal" c'est le titre de la campagne de communication lancée hier à Lascaux IV, par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en Dordogne. L'initiative sera ensuite déclinée en Gironde, dès le début de l'an prochain, puis en Lot et Garonne. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un appel aux élus locaux, aux communautés de communes pour soutenir l'économie de proximité et favoriser la pérennisation du tissu artisanal en Dordogne. Localement, il est très important : en Dordogne, l'artisanat, c'est plus de 13 600 entreprises soit une sur trois, près de 30 000 actifs. Car acheter son pain à la boulangerie du coin de la rue, se faire coiffer chez l'artisan de sa commune, se rendre chez son boucher ou faire toutes ses courses d'un clic de souris depuis son ordinateur, le choix peut sembler évident. Pourtant, derrière l'acte en apparence anodin d'opter ou non pour une entreprise artisanale se joue davantage qu'un simple achat. En poussant la porte de la boucherie du village ou en faisant appel à l'électricien installé sur sa commune de résidence, le consommateur devient acteur, surtout s'il est installé en zone rurale. Il contribue au maintien de l'activité économique de son village et à son attractivité et réduit ainsi son empreinte carbone en ne prenant pas la voiture pour aller chercher ses courses.

L'agrandissement d'une grande surface, synonyme de destruction d'emploi

En Dordogne, la chambre de métiers et les élus ont décidé d'agir main de la main : les représentants des 20 EPCI ont répondu présents pour le lancement de cette action de communication qui doit se poursuivre tout au long de l'année 2020. "Dès qu'il y a agrandissement d'une grande surface sur un territoire, il y a destruction du commerce de centre bourg et de ses emplois. Cela se vérifie partout. En tant qu'élu local, ou maire, nous pouvons agir au sein des commissions départementales d'équipement commercial et peser sur les décisions. Nous avons un rôle à jouer, insiste Bernard Vauriac, président de l'Union des maires de la Dordogne et maire de Saint-Jory de Chalais.

Le président de la délégation Dordogne de la Chambre de Métiers, Didier Gouraud estime que "maintenir les entreprises artisanales ne peut pas passer uniquement par la volonté politique. Notre but est de développer un réflexe de consomm'acteur. Acheter local, c'est faire appel à de vrais professionnels au coin de la rue, qui participent à la vie de la commune, en intervenant par exemple dans le club sportif local ou en emmenant leurs enfants à l'école."

Présente lors du lancement, la politologue Carine Dartiguepeyrou confirme que les circuits courts et la consommation locale font partie des grandes tendances du moment. Elle aborde la notion de le localisme connecté : le consommateur repère sur internet où se procurer telle ou telle chose au plus proche de chez lui. "On fait appel à un artisan parce qu'on fait un choix, on a confiance. L'enjeu pour les artisans, c'est de créer ces conditions de confiance. Dans cette relation, le consommateur joue un rôle clé, surtout s'il est à la recherche de lien social."

Tous les artisans installés en Dordogne sont désormais invités à afficher le kit de communication et le logo de cette campagne sur les vitrines de leurs magasins, ou leurs véhicules afin de provoquer le choix des consommateurs.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 06/11/2019

[Url de cet article](#)